



Accédez à votre profession... et plus!

AJOUT D'UN CHAMP DE PRATIQUE

Le Collège de l'immobilier du Québec offre aux personnes exerçant déjà la profession de courtier la possibilité d'**ajouter un champ de pratique à leur permis** en suivant les cours reliés au **profil spécifique** de leur choix.

PROFIL RÉSIDENTIEL



Ce programme est composé des cours suivants :

- Rédaction de contrats et de documents
- Architecture et construction

Durée : 135 heures (de 2 à 3 mois)

Formule : En salle, en classe virtuelle et par correspondance (**en français seulement**)

Nos services :

- Accès au portail étudiant Omnivox
- Politique de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

FR + AN

PROFIL COMMERCIAL



Ce programme est composé des cours suivants :

- Finance immobilière
- Contrats et documents en courtage commercial
- Architecture et construction

Durée : 165 heures (de 2 à 3 mois)

Formule : **En français**, en classe virtuelle seulement
En anglais, en classe (campus de l'Île-des-Sœurs) et classe virtuelle

Nos services :

- Accès au portail étudiant Omnivox
- Politique de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

FR + AN

PROFIL HYPOTHÉCAIRE



Ce programme est composé du cours suivant :

- Conduite d'un processus de courtage hypothécaire

Durée : 90 heures (de 2 à 3 mois)

Formule : En classe virtuelle seulement

Nos services :

- Accès au portail étudiant Omnivox
- Politique de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

FR + AN

CONDITIONS D'ADMISSION

En plus d'avoir le droit d'étudier et de travailler au Québec, est admissible, toute personne qui, dans un premier temps, satisfait aux conditions générales d'une AEC :

- Avoir interrompu ses études régulières pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;
OU
- Être visé par une entente conclue entre le Cégep et un employeur ou par un programme gouvernemental;
OU
- Avoir poursuivi au moins une année d'études postsecondaires échelonnée sur une période d'un an ou plus.

Et qui, dans un deuxième temps, satisfait aux conditions particulières d'admission à ce programme :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent, incluant les mathématiques de 5^e secondaire;
OU
- Posséder une formation jugée suffisante par le Collège.

Pour les études effectuées à l'étranger,

il faut fournir une étude comparative du *ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion* de votre diplôme ainsi qu'une traduction, au besoin, de ce dernier en français ou en anglais.

Pour les étudiants ne satisfaisant pas à ces conditions particulières, il faut d'abord fournir un relevé de notes officiel ainsi qu'un curriculum vitae. Le Collège de l'immobilier procédera ensuite à une étude de dossier pour l'admission.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il faut fournir les documents suivants par courriel ou en personne :

Une preuve de scolarité selon les conditions énoncées précédemment. Nous acceptons le diplôme d'études secondaires (ou plus élevé) ou le relevé de notes.

Une preuve d'identité, seulement l'un des documents suivants est accepté selon le cas :

- le certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne;
- la carte de citoyenneté (pour les personnes naturalisées);
- le certificat de commémoration de citoyenneté canadienne délivré par Citoyenneté et Immigration Canada;
- la fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688];
- la carte de résidence permanente;
- le visa de travail (pour les résidents temporaires en attente de la procédure d'immigration) et/ou un certificat de sélection du Québec (CSQ).

Le contrat de services éducatifs complété : si vous ne l'avez pas reçu par courriel ou en personne, vous pouvez le demander en utilisant le *Formulaire d'inscription* en précisant la classe et le programme **OU** en envoyant votre demande par courriel à demande.admission@collegeimmobilier.com.

Veillez noter que **seulement les copies** des documents sont requises.